

licenciement et maladie professionnelle

Par deschuytter, le 07/11/2011 à 11:54

cela fait 7 fois que je suis opérée la conséquence est du a mon travail cela fait un an que je suis en arrêt si le médecin du travail me déclare inapte a quoi aurais je droit comme indemnité de licenciement après 30 ans de service et reconnue en maladie professionnelle

Par P.M., le 07/11/2011 à 15:28

Bonjour,

L'ndemnité légale de licenciement pour inaptitude consécutive à une maladie professionnelle est de 2/5° de mois de salaire par année de présence + 4/15° à partir de la 10° année mais celle prévue à la Convention Collective applicable peut être plus favorable même si elle n'est pas doublée obligatoirement par rapport à celle de base...